



Bruxelles, le 01 AVR. 2014
DG MARE B3/DC/mp Ares (2014) 100 5623

Objet: Accord de partenariat de pêche durable entre le Sénégal et l'Union européenne – situation du merlu

Béatrice
Chère Madame Gorez,

Je vous remercie pour votre courrier du 11 mars par lequel vous nous faites part de votre préoccupation relative à l'inclusion éventuelle de possibilités de pêche pour le merlu dans l'accord et le protocole de pêche actuellement en cours de négociation entre l'Union européenne et la République du Sénégal.

Il est exact que, comme vous l'indiquez dans votre courrier, la situation des deux espèces de merlu formant le stock en question n'est, à l'heure actuelle, pas connue avec précision. Comme vous le savez également, les estimations disponibles et reprises dans l'étude Cofrepêche indiquent toutefois un potentiel de captures situé entre 600 à 4200 tonnes par an, tandis que selon la dernière évaluation du sous-comité COPACE, le stock – partagé avec la Mauritanie - n'est pas surexploité.

Dès lors, dans l'esprit de la réforme de la PCP et en accord avec le principe de précaution, la Commission européenne négocie pour cette ressource un accès limité, le volume de captures envisagé devant rester dans tous les cas en deçà de la moyenne des estimations de potentiel susmentionnées.

La fiche technique relative à cette pêcherie inclura de strictes conditions d'exploitation, le protocole prévoyant par ailleurs des moyens appropriés de contrôle et de surveillance.

Enfin, dans la mesure où le projet Adupes fournira des informations sur les stocks démersaux autres que les crevettes profondes et le poulpe, il est évident que celles-ci seront prises en compte lors de l'évaluation annuelle de l'activité ciblant le merlu, prévue dans le cadre du protocole. Cette révision périodique sera basée en outre sur les données de captures provenant de l'activité menée dans le cadre du futur protocole ainsi que sur toute autre donnée scientifique collectée par le CRODT, le COPACE, ou toute autre source pertinente.

Mme Béatrice Gorez, Coordinatrice, CAPE,
Chaussée de Waterloo 244 Bruxelles 1060 Belgique

En espérant que ces mesures soient de nature à rassurer l'ensemble des acteurs concernés par une exploitation durable des ressources halieutiques du Sénégal je vous prie d'agréer, chère Madame, l'expression de ma considération distinguée.


Roberto CESARI
Chef d'Unité

Copie: MM Berck, Claeys, Lemeunier, Daniel, Lunel
